



REGLEMENT

13ème Challenge de photos sous-marines Marseille



*Vendredi 29, Samedi 30
Dimanche 31 Octobre 2010*

1/ ORGANISATION.

Le challenge est organisé par l'association M.E.R.S. et "Blue Lagoon". Il se déroulera les vendredi 29, Samedi 30 et le dimanche 31 Octobre 2010 dans les eaux de la baie de Marseille.

1.1/ INSCRIPTIONS.

Le nombre d'équipes participantes est limité à 50

3 Catégories au choix sont proposées :

- 15 places sont prévues en «Ambiance Numérique»
- 20 places sont prévues en «Macro Numériques»
- 15 places sont prévues en « Macro et Ambiance » spécial photoscopes

Les concurrents seront inscrits au fur et à mesure par ordre d'arrivée des dossiers complets à partir du 14 janvier 2010 et pourront choisir leur Catégorie, s'il reste des places disponibles dans celle ci. Dans le cas contraire ils seront avisés par téléphone.

Les dossiers d'inscription sont à retourner dûment complétés à l'agence "Blue Lagoon" Marseille avant le 15 août 2010.

1.2/ PIECE A FOURNIR.

- La licence FFESSM de l'année en cours ou une attestation «assurance responsabilité civile» couvrant l'activité plongée subaquatique.
- Une photocopie des diplômes de plongée
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine, de moins d'un an à la date du challenge.

Tous les plongeurs devront être titulaires d'un brevet de plongeur CMAS ** (2étoiles) au moins et être âgés de 18 ans au moins à la date d'ouverture du challenge. Les pièces seront accompagnées du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'association M.E.R.S. Passé ce délai, les inscriptions ne seront plus prises en compte.

1.3/ DROITS DE PARTICIPATION.

La participation par équipe est fixée à 115 € et comprend:

- Les plongées du vendredi matin
- La collation sur les bateaux
- Les repas du vendredi midi, vendredi soir et dimanche midi
- Deux entrées permanentes par équipe pour le Festival Mondial de l'image sous-marine
- L'assurance : En cas d'accident toute déclaration doit se faire auprès de l'organisation MERS, pour connaître les démarches.

Les accompagnateurs non plongeurs.

Ils pourront déjeuner avec les participants au challenge. La participation est fixée à 25 € par personne, en fonction des places disponibles.

L'hébergement:

Il est à la charge de chacun. L'organisation tient à disposition une liste d'hôtels partenaires.

1.4/ COMPOSITION DES EQUIPES.

Chaque équipe sera obligatoirement composée de deux plongeurs :

Un photographe et un assistant, ce dernier pourra également faire office de modèle.

TRÈS IMPORTANT: Pour des raisons de sécurité, deux photographes ne pourront pas former une équipe.

2 / LA PLONGÉE.

2.1/ LOGISTIQUE ET SECURITE PLONGÉE.

Les bateaux :

- Les participants au challenge embarqueront sur les bateaux affrétés par l'organisation.
- Un semi-rigide minimum assurera la sécurité des plongeurs.

Le matériel du plongeur:

Selon les règles définies par l'arrêté du 22 juin 1998:

- Chaque plongeur plongera avec son propre matériel, conforme à ses prérogatives,
- **. Un seul bloc ou bi-bouteille par plongeur est autorisé.**
- Sur demande préalable, du matériel pourra être loué auprès des centres ou des magasins partenaires, (La location du matériel est à la charge des participants)
- Les bouteilles de plongée ne correspondant pas à la législation en vigueur pour la plongée de loisir à l'AIR ne pourront être embarquées,
- Chaque plongeur devra posséder au moins une source d'air de secours,
- L'utilisation des recycleurs et des mélanges autres que l'air ne sont pas admis lors du challenge,

La plongée:

Selon les règles définies par l'arrête du 22 juin 1998:

- Les participants s'engagent à respecter les règles de sécurité applicables à la plongée à l'AIR et aux prérogatives correspondant à leur niveau de plongée,
- une pression minimale de **30 bars** sera demandée à la remontée sur le bateau,
- Les paramètres de plongée de chaque plongeur seront demandés et consignés après chaque remontée sur le bateau par le commissaire présent.
- Si les paramètres ne correspondent pas aux prérogatives 5 photos seront supprimées,
- Lors d'un éventuel contrôle sous marin, la ou les palanquées hors prérogatives devront interrompre leur plongée et remonter sur le bateau.

Elles seront disqualifiées.

2.3/ RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.

- **tout plongeur commettant des actes portant atteinte à l'environnement marin et sous-marin sera disqualifié**
- **Les espèces devront être photographiées dans leur biotope d'origine**

Un contrôle pourra être mis en place pendant la plongée lors du challenge.

2.4/ DÉROULEMENT DU CHALLENGE.

L'embarquement des plongeurs:

- S'effectuera à la base nautique du Roucas Blanc.

Choix des sites:

- Seront déterminés en fonction des conditions météorologiques du jour. Pour des raisons de sécurité, le challenge pourra s'effectuer avec un départ du bord.

La durée de la plongée quelque soit la catégorie:

- «la durée totale MAXIMUM de plongée est de 2 heures paliers terminés après le départ donné par l'organisation.»

3/ COMPETITION PHOTO

3.1/ MATERIEL DE PRISE DE VUE.

Rappel: Chaque compétiteur vient avec son ordinateur portable personnel

- les photographes pourront utiliser les appareils photographiques numériques de leur choix
- Les photographes devront se présenter avec une carte **formatée et vierge de tout document ou dossier** (elle sera contrôlée lors de l'inscription)
- La première photo sera le numéro d'équipe des 2 plongeurs participants
- Les images seront rendues dans le format JPEG fin.

3.2/ FIN DE LA PLONGEE.

- Le photographe remet sa carte au commissaire.
- L'organisation fera une copie des Cartes Mémoire à l'arrivée à quai.

3.3/ TYPE D'IMAGES.

- La catégorie choisie par le photographe sur sa feuille d'inscription ne pourra pas être modifiée le jour du challenge,
- le photographe pourra concourir dans 1 catégorie au choix:

Catégorie 1 Ambiance:

-5 photos d'ambiance dont 2 au minimum sans présence humaine.

Le photographe pourra s'il le désire présenter une photo dite « Grand Angle Libre Expression ». Elle n'est pas obligatoire et laissera au photographe toute liberté photographique.

Catégorie 2 Macro* :

-5 photos macro/proxi dont 2 au minimum sans poisson.

***Les concurrents inscrits en catégorie Macro verront leur classement retenu par la Commission Nationale Audiovisuelle. Les points obtenus seront pris en compte pour la Coupe de France de Chasse Photos.**

Catégorie 3 Macro/Ambiance spécial photoscope :

5 photos dont :

-3 photos macro/proxi dont 1 au minimum sans poisson.

-2 photos d'ambiance dont 1 au minimum sans présence humaine.

3.4/ SELECTION DES IMAGES.

Les concurrents auront 1h30 pour choisir 5 images.

Ils remettront aux commissaires les N° des images choisies, via une fiche technique, qui sera donnée à chacun.

Modification des images.

Aucune retouche d'image ne sera possible.

Les images pourront seulement être retournées pour un meilleur sens de lecture. Il faudra le préciser sur la fiche technique. Elle seule fera foi en cas de réclamation. L'organisation vérifiera les photos avant la projection au Jury.

Les photos choisies seront qualifiées selon les caractéristiques suivantes:

Format en 72 dpi:

Une longueur maximum de 768 pixels (ceci afin de ne pas désavantager le format vertical par rapport au format horizontal).

Elles seront projetées avec un vidéo projecteur 1024 x 768 dpi.

Ce projecteur sera réglé pour un point Blanc à 6500° K.

Le profil d'étalonnage se fera à partir du profil sRVB

Il est conseillé aux compétiteurs de venir avec leur ordinateur calibré sur ces données.

L'organisation décline toute responsabilité quant à la présence d'un logiciel piraté sur l'ordinateur d'un compétiteur. En cas de contrôle c'est le propriétaire de l'ordinateur qui assume sa responsabilité.

Tout manquement au règlement ci dessus ou aux prérogatives de plongée entrainera une disqualification, le concurrent ne figurera pas dans le classement et ne sera pas considéré comme dernier.

4/ COMPOSITION DU JURY.

- *Le jury sera composé de 5 personnes,*
- *un photographe sous-marin et un biologiste sous-marin au moins composeront le jury,*

L'organisation se réserve le droit du choix du jury et de sa composition.

5/ PRIX DU CONCOURS.

En fonction des photos et des participants, plusieurs prix pourront être attribués dont notamment:

- *Prix de la meilleure Photo Ambiance,*
- *Prix de la meilleure Photo Macro,*
- *Prix de la meilleure photo avec modèle,*
- *Prix de la meilleure photo de poisson,*
- *Prix biologie,*
- *Coup de Cœur du Jury*
- *Prix espoir,*

Classement

- *Du 1^{er} au dernier pour chaque catégorie*

Le palmarès sera proclamé le dimanche 31 Octobre à 12h00. Il sera clôturé par un apéritif.

Les photographes autorisent la reproduction et la publication de leurs œuvres réalisées dans le cadre du challenge, aux seules fins de la promotion du Challenge Photos de Marseille. Les images utilisées feront mention du nom de l'auteur.

La participation au Challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement le jour du challenge et d'en informer les participants au challenge.

Challenge de photos sous-marines de Marseille

Blue LAGOON Marseille

45, rue MONTGRAND - BP 222 -13178 Marseille cedex 20

Tél.: 04 91 55 08 69 - Fax: 04 91 54 89 79 -

Portable: 06 86 90 65 83

E mail: Valerie.Garcia@marmara.com / Brigitte.Scorsonelli@orange.fr

www.challenge-de-marseille.com